

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2018

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le lundi 9 avril 2018 à 20h.00 sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Yvon CIMBE, Gilberte BOITTIAUX, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT

Absente excusée : Magalie BANSE

Absents : Adrien PARMENTIER, Amélie LEQUET, Claudine CASIEZ

-=-=-

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2018, le Conseil Municipal autorise l'inscription d'une question complémentaire à l'ordre du jour.

1) Modification des statuts du SIDEN-SIAN

Le 30 janvier 2018, le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a souhaité préciser les dispositions de ses statuts relatives aux modalités de départ d'une collectivité adhérente, à savoir que les investissements réalisés dans les communes quittant le syndicat ne peuvent être cédés sans une juste compensation.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées des collectivités membres sont consultées sur toute modification statutaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime à cette modification de statuts.

2) Demande de désaffiliation au Centre de Gestion du Nord de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

Michel SCARCIA suppose qu'il s'agit d'un gros contributeur aux charges de fonctionnement du Centre de Gestion du Nord.

Après avoir échangé, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande (13 voix, 2 abstentions).

3) Indemnité pour le gardiennage de l'église

Mr le Maire rappelle que la réglementation en vigueur prévoit l'octroi d'une indemnité aux personnes chargées du gardiennage des églises communales ; à Beauvois en Cambrésis c'est l'Abbé DELAETER qui perçoit cette indemnité.

Le montant 2018 demeure fixé à 479,86 €.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'attribution de ladite indemnité.

4) Convention avec le SMABE pour l'accueil de son personnel au sein de la cantine scolaire et fixation du tarif des repas

Mr le Maire a été saisi d'une demande du Président du SMABE visant à permettre l'accès au restaurant scolaire de Beauvois en Cambrésis du personnel technique du SMABE.

Les agents concernés prendraient leur repas dans une des salles situées à l'étage de la cantine de l'école maternelle.

En cas d'accord du Conseil Municipal, une convention sera établie entre les deux collectivités.

A l'unanimité, l'assemblée accepte cette requête et fixe le prix de repas à 3,50 €.

5) Convention avec la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et la Maison Enchantée pour les charges supplétives de Ribambelle

La structure d'accueil itinérante de la petite enfance, dénommée Ribambelle, exerce son activité dans les communes de Beauvois en Cambrésis, Bertry et Ligny en Cis à raison de 4 demi-journées à Beauvois en Cambrésis et 3 demi-journées dans les deux autres localités.

Les lieux d'accueil sont communaux mais les charges de fonctionnement (eau, gaz, électricité, maintenance, personnel d'entretien) doivent être supportées par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis qui dispose de la compétence petite enfance.

Afin de permettre aux communes concernées d'être remboursées de ces frais, une convention partenariale d'objectifs et de moyens doit être signée entre ces dernières, la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et la Maison Enchantée (structure porteuse de Ribambelle), le principe étant que la Maison Enchantée verse annuellement aux communes le montant de ces charges supplétives avant d'en être indemnisée par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis via une subvention.

Unaniment, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

6) Création de deux postes d'agent technique principal de 2^{ème} classe

Yannick HERBET informe l'assemblée que la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion du Nord a émis un avis favorable à l'avancement dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de Sébastien MAINDROU et de Tony LEMAIRE.

Ces nominations sont subordonnées à l'existence de ces postes au tableau des effectifs du personnel communal.

Il appartient au Conseil Municipal de décider la création de ces deux postes.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7) Modification de la délibération du 19 juillet 2012 fixant la rémunération des agents non titulaires effectuant des remplacements momentanés

Le 19 juillet 2012, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à recruter des agents non titulaires pour remplacer des agents titulaires indisponibles durablement. Cette même délibération fixait la rémunération de ces postes sur la base d'un indice qui n'est plus en vigueur, compte tenu des revalorisations intervenues depuis.

A la demande du Centre des Finances Publiques de Caudry il conviendrait que cette rémunération fasse référence à un grade de la Fonction Publique et non plus à un indice.

Yannick HERBET précise qu'il s'agit d'une simple formalité administrative.

Le Conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité.

8) Avance sur subvention 2018 à l'U.S. Beauvois

Comme tous les ans à la même époque le Président de l'U.S. Beauvois sollicite le versement d'une avance de 2 500 € sur la subvention annuelle de fonctionnement accordée en fin d'exercice (4 370 € en 2017).

Cette demande est motivée par l'obligation faite aux clubs de football de faire face avant la reprise des championnats à certaines dépenses (licences et assurances) par l'importance des frais d'arbitrage et par la proximité d'un loto.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au versement de cette avance.

9) Subvention 2018 au CCAS

La subvention communale constituant la principale source de recettes du CCAS, il conviendrait de fixer dès à présent le montant de l'aide financière accordée cette année.

Yannick HERBET propose la somme de 3 000 € ; le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

10) Admission en non-valeur

Le Centre des Finances Publiques sollicite de nouvelles admissions en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant total de 2 303,63 € correspondant à des factures d'électricité et à une participation à la classe de neige.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes.

Par 12 voix pour et 3 contre (Géry HERMANT, Michel SCARCIA, Laurye LALLEMANT) le Conseil Municipal accepte ces demandes d'admission en non-valeur.

11) Fiscalisation des charges de fonctionnement du SIAT du Val du Riot

Yannick HERBET rappelle que la commune de Beauvois en Cambrésis, membre avec celle de Caudry du SIAT du Val du Riot, participe aux charges de fonctionnement de ce syndicat.

La part à charge de notre commune en 2018 sera de 62 473,94 €, contribution qui fait l'objet depuis 2011 d'une fiscalisation supportée par les contribuables beauvoisiens.

Il propose au Conseil Municipal de maintenir cette option de fiscalisation.

Par 14 voix pour et une abstention (Jean-Marie BACQUET), le Conseil Municipal choisit la fiscalisation.

12) Compte de gestion et Comptes Administratif 2017 (budget principal et budgets annexes)

Mr le Maire présente les comptes de gestion (fournis par le Comptable du Trésor) et les comptes administratifs (élaborés par le Maire) du budget principal et des deux budgets annexes.

*Budget principal

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 861 087,12 €	1 665 394,68 €	+ 195 692,44 €
Investissement	306 231,94 €	210 165,36 €	+ 96 066,58 €
Budget global	2 167 319,06 €	1 875 560,04 €	+ 291 759,02 €

	Résultat de Clôture 2016	Exercice 2017	Résultat de Clôture 2017
Fonctionnement	+ 304 286,36 €*	+ 195 692,44 €	+ 499 978,80 €
Investissement	- 190 502,61 €	+ 96 066,58 €	- 94 436,03 €
Budget global	+ 113 783,75 €	+ 291 759,02 €	+ 405 542,77 €

*Une partie de l'excédent 2016, soit 214 980,61 €, a été affecté à l'investissement

Compte tenu du montant des restes à réaliser en dépenses (160 628,40 €) et en recettes (10 000 €), le déficit d'investissement sera couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement soit 245 064,43 €, et le solde de ce même excédent (254 914,37 €) sera affecté en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2018.

*Budget annexe du Lotissement Villa Family

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	143 072,63 €	148 155,52 €	- 5 082,89 €
Investissement	139 829,00 €	73 076,45 €	+ 66 752,55 €
Budget global	282 901,63 €	221 231,97 €	+ 61 669,66 €

	Résultat de Clôture 2016	Résultat 2017	Résultat de Clôture 2017
Fonctionnement	+ 5 082,89 €	- 5 082,89 €	+ 0,00 €
Investissement	+ 15 791,05 €	+66 752,55 €	+ 82 543,60 €
Budget global	+ 20 873,94 €	+ 61 669,66 €	+ 82 543,60 €

Compte tenu de la dissolution de ce budget annexe au 31 décembre 2017, le résultat de clôture sera affecté en totalité au Budget Primitif 2018 du budget principal.

*Budget annexe du Lotissement Bernadette-Thérèse

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	606 329,77 €	742 017,39 €	- 135 687,62 €
Investissement	696 605,15 €	560 638,33 €	+ 135 966,82 €
Budget global	1 302 934,92 €	1 302 655,72 €	+ 279,20 €

	Résultat de Clôture 2016	Résultat 2017	Résultat de Clôture 2017
Fonctionnement	+ 179 884,27 €	- 135 687,62 €	+ 44 196,65 €
Investissement	- 179 884,27 €	+ 135 966,82 €	- 43 917,45 €
Budget global	0,00 €	+ 279,20 €	+ 279,20 €

Les résultats de clôture seront affectés en totalité au Budget Primitif 2018 (excédent reporté en Fonctionnement, déficit reporté en Investissement)

Suite à cette présentation d'ensemble, Yannick HERBET délivre les commentaires suivants :

***BUDGET PRINCIPAL**

Section d'investissement

L'exercice s'achève par un excédent de 96 066,58 € qui ne tient pas compte des travaux (aménagement de sécurité) engagés en 2017 mais payés en 2018 (ils apparaissent sur l'état des restes à réaliser au Budget Primitif 2018).

L'impact du remboursement de la dette est toujours aussi important (128 664,07 €) puisqu'il représente 61,22 % des dépenses.

Les opérations d'ordre se sont élevées à 20 063,16 € et les dépenses d'équipement (études, achats, travaux) à 61 438,13 €.

Les recettes proviennent principalement (80,63 %) des opérations d'ordre ou de transfert (l'excédent de fonctionnement capitalisé atteint la somme de 214 980,61 €).

Le FCTVA s'est élevé à 17 692,18 € et la Taxe d'Aménagement à 12 283,03 €.

Deux subventions ont été encaissées, l'une de 16 129,47 € au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement d'un arrêt bus rue Berthelot, l'autre de 1 600 € pour l'installation de filets pare-ballons au terrain de football.

Section de fonctionnement

On constate à nouveau un excédent mais beaucoup plus important que les années antérieures (195 692,44 € contre 111 616,75 € en 2016)

Ce bon résultat s'explique avant tout par la diminution des dépenses qui sont passées de 1 745 777,30 € à 1 665 394,68 € puisque les recettes ont très peu évolué (1 861 087,12 € en 2017 contre 1 857 394,05 € en 2016).

Cette baisse se manifeste essentiellement au chapitre 012 (charges de personnel : - 49 000 €) et au chapitre 65 (autres charges : - 60 000 €).

Les dépenses se répartissent comme suit :

- Charges à caractère général : 419 525,38 € (409 624,96 € en 2016) soit 25,19 %
- Charges de personnel : 807 156,45 € (856 072,41 € en 2016) soit 48,46 %
- Autres charges : 341 498,55 € (401 444,25 € en 2016) soit 20,50 %
- Charges financières : 58 355,99 € (63 212,80 € en 2016) soit 3,50 %

En ce qui concerne les recettes :

- Remboursement sur rémunérations du personnel : 115 940,41 € (155 421,64 € en 2016) soit 6,23 %
- Produits des services : 84 642,90 € (71 822,10 € en 2016) soit 4,55 %
- Impôts et taxes : 1 146 449,29 € (1 155 914,40 € en 2016) soit 61,60 %
- Dotations, subventions : 453 227,32 € (432 552,44 € en 2016) soit 24,35 %

On note une stagnation des produits fiscaux et une légère augmentation des dotations (Dotation de Solidarité Rurale notamment).

Le résultat de clôture du budget principal, compte-tenu de la part affectée à l'investissement au Budget Primitif 2017 (214 980,61 €) et les résultats des exercices antérieurs, se solde par un excédent global de 405 542,77 €.

***BUDGETS ANNEXES**

-Le budget Villa Family a été dissous le 31 décembre 2017 ; le résultat de clôture sera affecté au Budget Primitif 2018 du budget principal, budget qui devra supporter les derniers travaux de voirie à réaliser.

-L'exercice 2017 du Budget Bernadette-Thérèse a été marqué par la réalisation des quatre premières ventes de terrain ; cinq autres devraient se concrétiser en 2018.

Mr le Maire résume ensuite le « document de valorisation financière et fiscale 2017 » élaboré par le Centre des Finances Publiques de Caudry ; ce document concerne l'exercice 2017 mais fait référence à des données permettant de constater les évolutions entre 2012 et 2016.

Les résultats sont comparés aux moyennes départementales ou nationales des communes de même strate démographique (2000 à 3 499 habitants).

FONCTIONNEMENT

*les produits sont en légère augmentation sur l'ensemble de la période.

Les recettes réelles (fiscalité, dotations, produits courants, produits financiers) passent de 1 689 335 € en 2016 (783 €/habitant) à 1 710 871 € en 2017 (802 €/habitant).

Elles sont légèrement supérieures à celles de la moyenne de la strate au niveau du département (790 €/habitant).

Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des produits des services et des dotations (DSR en particulier).

Les recettes fiscales diminuent mais continuent de constituer l'essentiel des produits ; leur part est plus importante que celle constatée en moyenne dans les communes de même strate.

*Les dépenses réelles (celles ayant donné lieu à décaissement) sont en baisse de 118 872 € par rapport à 2016 mais restent supérieures à la moyenne départementale (708 €/habitant contre 649 €).

Cette diminution provient essentiellement du recul des charges de personnel (- 48 946 €) et des charges courantes (- 59 946 €) dont le poste subventions (Centre Social, budgets annexes).

Les charges financières ainsi que les subventions et contingents (SDIS, SIAN) restent les deux postes de dépenses les plus élevés ; ils sont supérieurs à la moyenne départementale (respectivement 159 €/habitant et 27 €/habitant contre 88 €/habitant et 22 €/habitant).

*La capacité d'autofinancement

La CAF brute (excédent de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement, remboursement de dettes, dépenses d'équipement) s'améliore puisqu'elle atteint 199 321 € (contre 114 833 €). A titre indicatif, la CAF brute de 2013 était de 8 681 €.

La CAF nette (excédent du fonctionnement après remboursement des dettes) s'améliore également puisqu'elle est désormais positive (+ 70 657 €) alors qu'elle était négative depuis 2013 (- 102 530 € en 2013, - 7 677 € en 2016).

INVESTISSEMENT

*Les dépenses réelles diminuent entre 2016 et 2017 (238 576 € contre 190 103 €) alors que les remboursements d'emprunts augmentent faiblement (vieillessement de la dette) pour atteindre 128 664 € (contre 122 510 € en 2016).

Les dépenses d'équipement restent donc faibles et se situent à un niveau nettement inférieur à celui du Département (28 €/habitant contre 187 €/habitant).

*Le fonds de roulement, positif depuis 2014, a progressé en 2017 pour atteindre la somme de 405 542 € ; cette évolution marque la possibilité, pour la commune, de dégager suffisamment de ressources au niveau de son cycle de fonctionnement pour rembourser ses emprunts et pour autofinancer ses investissements.

*Le besoin en fonds de roulement est désormais négatif, ce qui signifie que les recettes non encore encaissées sont inférieures aux sommes non encore décaissées.

De ce fait, la trésorerie a augmenté pour atteindre, fin 2017, la somme de 420 659 € qui représente 95 jours de charges de fonctionnement (55 jours en 2016).

La commune n'a par conséquent plus de difficulté de trésorerie.

*L'endettement

Fin 2017 l'encours de la dette s'élève à 2 478 056 € et représente 1 160 €/habitant, soit 2 fois plus élevé que la moyenne départementale.

Le ratio « en cours de la dette/CAF » reste élevé à 12,43 ce qui indique que le remboursement de la totalité de la dette nécessiterait d'y consacrer 12,43 années de CAF valeur 2017.

LA FISCALITE

Les bases communales d'imposition sont inférieures aux bases des communes de même strate.

Les bases de taxe d'habitation (557 €/habitant), de taxe foncière (551 €/habitant) et de taxe foncière non bâtie (11 €/habitant) sont à comparer avec celles de la moyenne départementale, respectivement 756 €/habitant, 772 €/habitant et 29 €/habitant.

La valeur locative moyenne des locaux d'habitation s'élève à 1 595 €, elle reste inférieure à la moyenne départementale (2 318 €) et à celle de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis (1 999 €).

La taxe d'habitation sur les logements vacants, en vigueur depuis 2009, a permis d'abonder les bases d'imposition à hauteur de 20 856 € (17 304 € en 2016).

Cette faiblesse des bases d'imposition constitue un réel handicap, puisqu'il faudrait une forte augmentation des taux d'imposition pour en tirer un bénéfice significatif.

S'agissant des taux d'imposition, celui de la TH est inférieur au taux moyen départemental (15,40 contre 17,81) alors que ceux de la TFB et de la TFNB sont supérieurs (34,35 et 38,43 contre 18,82 et 52,50).

En matière de TH, la commune applique depuis 1981 l'abattement spécial à la base au taux de 15 % et les abattements pour charges de famille aux taux de 15 et 20 % ; cette mesure a entraîné, en 2017, une diminution des bases imposables de 169 448 € (soit une perte potentielle de produits fiscaux de 26 000 €).

La diminution ou la suppression de ces abattements facultatifs serait appréciable financièrement mais les conséquences ne seraient pas négligeables pour les redevables.

A la suite de cette présentation, Yannick HERBET tient à faire part de sa satisfaction devant ces résultats, en particulier l'excédent obtenu en 2017.

La rigueur budgétaire manifestée depuis 2014 ainsi que l'implication des élus et des services municipaux ont largement contribué à cette réussite.

Une source d'économies semble encore exister au niveau des subventions accordées par la commune.

S'agissant du personnel, la nouvelle réglementation relative aux contrats aidés désormais nommés Parcours Emploi Compétences (PEC) va faire régresser le nombre de ces contrats (obligation de formation à l'emploi, participation de l'Etat de 50 % voire 45 % prochainement).

Yannick HERBET a pu obtenir du Sous-Préfet de Cambrai, fin 2017, la reconduction de certains de ces contrats aidés mais la nouvelle donne va engendrer une répartition différente du travail.

Il insiste sur trois critères essentiels à ses yeux : vigilance, rigueur, lucidité.

Il s'absente ensuite de la salle pour laisser le Conseil Municipal se prononcer sur ces différents documents budgétaires.

Sous la présidence de Didier JACQUEMIN, premier adjoint au Maire, le Conseil Municipal adopte les trois comptes administratifs par 11 voix pour et 3 abstentions (Jean-Marie BACQUET, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT).

Au retour du Maire, Didier JACQUEMIN fait la déclaration suivante : « *Je tenais à remercier et à féliciter Monsieur le Maire pour être sorti du Réseau Alerte en 4 ans, ce qui n'était pas une mince affaire.*

Vous vous êtes mis au travail et vous avez assumé vos responsabilités avec votre équipe et grâce à vous, nous ne sommes pas allés dans le mur.

Au début de votre mandat, certaines personnes ont eu une prédiction à votre sujet, oui Monsieur le Maire, c'est confirmé, aujourd'hui vous êtes un sauveur ».

13) Fixation des taux d'imposition locale

Les produits des 3 taxes encaissées par la commune (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti) constituent plus de 35 % des ressources annuelles. Les éléments d'information communiqués par la Direction Régionale des Finances Publiques permettent de prévoir un produit fiscal de 606 839 € pour 2018 (en maintenant les taux appliqués en 2016), ainsi que des allocations compensatrices de 31 674 €.

Yannick HERBET présente les documents suivants :

- l'état 1259 établi par la Direction Régionale des Finances Publiques
- un tableau sur l'évolution des ressources fiscales
- un tableau sur l'évolution des bases d'imposition

Il propose de maintenir à leur niveau actuel (inchangé depuis 2014) les taux d'imposition, à savoir :

Taxe d'Habitation : 15,40
Foncier Bâti : 34,35
Foncier Non Bâti : 38,43

Par 14 voix pour et une abstention (Jean-Marie BACQUET), le Conseil Municipal adopte ces taux 2018.

14) Budget Primitif 2018

Yannick HERBET présente son projet pour le budget principal et le budget annexe Bernadette-Thérèse.

Avant de détailler ses propositions, il apporte les commentaires suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Le montant des dépenses prévues reste important sous l'effet des travaux de renforcement et de mise aux normes du réseau électrique engagés par la SEM Beauvois Distrelec (429 097,20 €).

Il est utile de rappeler qu'il s'agira d'une opération « blanche » pour le budget communal puisque la commune bénéficiera des subventions FACE et d'une participation de la SEM.

Le déficit 2017 reporté (11 892,43 €) est moins conséquent que celui de 2016 (190 502,61 €) en partie grâce au report de l'excédent de clôture du budget annexe Villa Family (82 543,60 €)

Les autres dépenses importantes inscrites au Budget Primitif 2018 concernent :

- les aménagements de sécurité (en restes à réaliser)
- le remboursement des emprunts (part capital)
- l'achat et la démolition de la maison BRICOUT rue Berthelot
- la mise aux normes du Foyer Rural
- l'achèvement de la voirie du lotissement Villa Family

Recettes

Elles sont essentiellement constituées par l'excédent de fonctionnement capitalisé (162 520,83 €) et le virement de la section de fonctionnement (374 264,19 €).

Viennent s'y ajouter les subventions pour le Foyer Rural, des opérations d'ordre, le FCTVA et les taxes d'aménagement

FONCTIONNEMENT

Section en très léger repli (- 7 000 € environ)

Dépenses

La maîtrise des dépenses se poursuit s'agissant :

- des charges à caractère général (- 30 300 €)
- des charges de personnel (- 23 500 €)
- des charges financières (- 9 800 €)

Seul le chapitre 65 augmente de 10 300 € sous l'effet des créances admises en non- valeur (précaution prise à la demande du Centre des Finances Publiques de Caudry).

Si l'on excepte le virement à la section d'investissement et les opérations d'ordre, les dépenses se situent à un niveau proche de 1 750 000 €.

Recettes

- Baisse des atténuations de charges due à celle du remboursement des contrats aidés
- Les produits fiscaux évoluent légèrement
- Le montant des dotations et participations continue de régresser

Suite à cet exposé, Yannick HERBET détaille la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 1 267 791,97 €.

Dépenses

Déficit reporté	94 436,03 €
Restes à réaliser (cf au verso)	160 628,40 €
Remboursement des emprunts	140 630,34 €
Achat de la maison BRICOUT	60 000,00 €
Démolition de la maison BRICOUT	30 000,00 €
Mise aux normes du Foyer Rural	210 000,00 €
Travaux et achats divers	50 000,00 €
Voirie du lotissement Villa Family	30 000,00 €
Renforcement du réseau électrique	492 097,20 €

Recettes

Excédent de fonctionnement capitalisé	245 064,43 €
Excédent budget Villa Family	82 543,60 €
Restes à réaliser (cf au verso)	10 000,00 €
Opérations d'ordre	15 792,15 €
F C T V A	12 430,00 €
Taxe d'aménagement	12 032,00 €
Subventions pour le Foyer Rural (Conseil Départemental du Nord, DETR)	106 112,00 €
Subventions du FACE	328 065,00 €
Participation de la SEM	164 032,20 €
Virement de la Section de Fonctionnement	291 720,59 €

DETAIL DES RESTES A REALISER

Dépenses : 160 628,40 €

-Aménagements de sécurité rues Berthelot et de Bévillers

Recettes 10 000,00 €

-Subvention de Delphine BATAILLE au titre de la réserve parlementaire

La section de fonctionnement, de son côté, s'équilibre à la somme de 2 051 710,66 €

DEPENSES

Charges à caractère général	465 734,01 €
Charges de personnel	793 321,94 €
Opération d'ordre	3 568,11 €
Autres charges de gestion	438 494,71 €
Charges financières	48 671,30 €
Charges exceptionnelles	10 200,00 €
Virement à la section d'investissement	291 720,59 €

RECETTES

Résultat 2016 reporté	254 914,37 €
Atténuation de charges	100 000,00 €
Produits des services	72 700,00 €
Impôts et taxes	1 147 656,97 €
Dotations, subventions	447 810,00 €
Autres produits	10 800,00 €
Produits financiers	14 329,32 €
Produits exceptionnels	3 500,00 €

Le Maire présente alors le projet pour le budget annexe Bernadette-Thérèse.

FONCTIONNEMENT

748 858,50 €

Dépenses

Emprunt (intérêts)	21 564,74 €
Variation de stocks	622 975,02 €
Transfert de charges financières	21 564,74 €
Créance Partenord	82 754,00 €

Recettes

Excédent 2016 reporté	44 196,65 €
Stock	378 669,61 €
Transfert de charges financières	21 564,74 €
Vente de terrains	180 000,00 €
Subvention d'équilibre	124 427,50 €

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	446 190,18 €
Déficit 2017 reporté	43 917,45 €
Emprunt (capital)	23 603,12 €
Stock	378 669,61 €
<u>Recettes</u>	705 729,02 €
Variation de stocks	622 975,02 €
Créance Partenord	82 754,00 €

Par 12 voix pour et 3 abstentions (Jean-Marie BACQUET, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT) le Conseil Municipal adopte ces deux budgets primitifs 2018 tels que proposés par le Maire.

15) Instauration du régime indemnitaire pour le personnel de la filière technique

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré dans la fonction publique d'Etat un nouveau régime indemnitaire transposable à la fonction publique territoriale, intitulé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel).

Chaque cadre d'emploi peut bénéficier du RIFSEEP au fur et à mesure de la parution des arrêtés ministériels des corps de référence à l'Etat ; ainsi, au 1^{er} janvier 2017, les agents de la filière administrative ont été éligibles à ce nouveau régime indemnitaire.

Un arrêté ministériel du 16 juin 2017, paru au Journal Officiel du 12 août 2017, a décidé l'application du RIFSEEP aux adjoints techniques et agents de maîtrise.

Lors de sa séance du 26 septembre 2017, le Conseil Municipal a accepté le principe d'appliquer ce régime indemnitaire au personnel de la filière technique dans les mêmes conditions que le personnel de la filière administrative.

Ce projet venant de recevoir l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal placé auprès du Centre de Gestion du Nord, le Conseil Municipal doit désormais décider l'instauration du RIFSEEP pour le personnel technique.

A l'unanimité, l'assemblée émet un avis favorable à l'application du RIFSEEP au personnel technique municipal à compter du 1^{er} mai 2018.

16) Informations diverses

-Yannick HERBET déplore le décès de Laurent DAVAINÉ, Charline LEVEQUE et Gisèle COUTANT.

-Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention déposée par l'école primaire Gaston BRICOUT de Walincourt-Selvigny pour une classe de découverte à laquelle participera du 3 au 8 juin 2018 le jeune Enzo DUVINAGE, élève de Beauvois en Cambrésis scolarisé dans cet établissement en classe ULIS ; en 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer une aide de 98 € pour un projet similaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder la même somme.

-Fabrice DEPREUX attire l'attention sur le nombre non négligeable de poubelles qui restent sur les trottoirs.

-Yannick HERBET informe l'assemblée que trois responsables du club de boxe ont démissionné ; cette association poursuit toutefois ses activités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.30